

Assemblée Générale de la FEDERATION INTERNATIONALE FELINE – FIFE du 30 mai au 1er juin 2013 à Madrid, Espagne



L'Assemblée Générale 2013 de la FEDERATION INTERNATIONALE FELINE – FIFe eut lieu cette fois à Madrid, en Espagne.

37 membres étaient présents, 2 membres se sont fait représenter, nous étions donc en tout 39 voix. La FFH était représentée par Alfred Wittich, comme délégué, et Denise Brügger, comme conseillère.

Alfred Wittich prit également part aux séances de la Commission des Expositions en tant que membre.

Programme

- | | | |
|--------|-------------|---|
| Lundi, | 27 mai 2013 | Séances à huis-clos du comité et des commissions. |
| Mardi, | 28 mai 2013 | Séance à huis-clos de toutes les commissions avec le comité.
Séance ouverte en commun des Commissions des Juges & Standard, du LO, des Expositions, de la Santé et du Bien-Etre des chats. |

Toutes les propositions furent discutées au cours de ces séances et votées en commission. Les résultats étaient uniquement destinés à servir de recommandations à l'Assemblée Générale.

- | | | |
|-----------|---------------|---|
| Mercredi, | 29 mai 2013 | Séance à huis-clos de la Commission des Expositions |
| Jeudi, | 30 mai 2013 | ASSEMBLEE GENERALE |
| Vendredi, | 31 mai 2013 | ASSEMBLEE GENERALE |
| Samedi, | 1er juin 2013 | Séminaire des Juges de la FIFe
Banquet de fête |



Résumé des décisions qui entreront en vigueur le 01.01.2014 et des élections qui entrent immédiatement en vigueur :

L'AG fut conduite par la présidente de la FIFe, Annette Sjödin. C'est le vice-président, Dietmar Sagurski, qui s'occupa du scrutin.

Décharge fut donnée au comité par 34 voix et au trésorier par 39 voix.

Puis les différentes commissions présentèrent leur rapport.

Le groupe de travail "Expositions" fit une présentation sur la formation des juges par rapport à la proposition de nouvelle répartition des catégories en exposition.

Les personnes suivantes ont été élues pour les 3 prochaines années :

Présidente	Annette Sjödin	(SE)
Secrétaire Général	Eric Reijers	(CZ)
Commission d'élevage et d'enreg.	Ole Amstrup	(DK)
	Sarah Johnson	(GB)
	Cecilia Wennergren	(SE)
Commission disciplinaire	Hans Lindberg	(NO)
	Eva Minde	(NO)
	Anne Paloluoma	(FI)
	Herbert Steinhauser	(AT)
	Paula v.d. Wijngaart	(NL)
Commission des juges et standards	Dieter Filler	(CH)
	Steven Jones	(NO)
	Hana Klein Gasbarri	(IT)
	Donatella Mastrangelo	(IT)
	Pia Nyman	(FI)
	Sebastian Pruchniak	(PL)
Commission des expositions	Joao Noronha	(PT)
	Waltraut Sattler	(DE)
	Charles Spijker	(NL)
	Geran Vinje	(NO)
	Alfred Wittich	(CH)

Taxes / Indemnités

Indemnité mensuelle du secrétaire général	€1'400	aucun changement
---	--------	------------------

Budget

Le budget présenté pour l'année 2014 fut accepté.

Exclusion de FDS

Aucune réponse aux lettres du comité de la FIFe, aucun paiement des taxes et cotisations depuis deux ans !

Les rapports des membres sous patronage Sabra Cat - Israël et SKID - Turquie furent présentés.

Prolongation du patronage : Sabra Cat, Israël
SKID, Turquie

Membre sous patronage
pour 2 ans :

Felis Moldova, Moldavie – (MD) sous patronage de la FFH (CH)



*Inessa Sobor, secrétaire FELIS MOLDOVA
Nurit Pahl, présidente SABRA CAT, Israel*

Propositions adoptées concernant les statuts

- du Comité**
- Art. 2.4 - période d'essai de 3 ans
 - Art. 2.5 - à la fin de la période probatoire, la candidature est soumise à l'AG par le membre parrain.
 - Art. 2.7 - des personnes vivant à l'étranger ne peuvent être acceptées comme membres que selon l'art. 2.5 du Règlement Intérieur de la FIFe

Propositions adoptées concernant le Règlement intérieur de la FIFe

- du Comité**
- Art. 2.5 - Au cas où la procédure de changement d'adhésion n'est pas approuvée par le membre FIFe actuel, le nouveau membre FIFe peut transmettre cette demande au comité de la FIFe pour examen

Propositions adoptées concernant les Standards et la Liste EMS

- de Felis Dänika (DK)** concernant le Standard du MAU
- de la FFH (CH)** concernant une nouvelle répartition des catégories en exposition
- de Mundikat (NL)** BRI 11 et 12 sont mis ensemble sous BRI 11
- de NRR (NO)** Britisch – est redésigné "Britisch à poil court"
- du Comité** concernant une nouvelle répartition des catégories
- de ZRK** concernant le code EMS 21, lorsque le dessin (shell, shaded ou 22, 23, 24) ne peut pas être défini clairement
- de KGW** - partie générale du Standard – Tableau des fautes – Déformations des orteils
- de JSC** concernant le Standard PEB - couleur des yeux,
le Standard NEM/SIB - échelle des points pour les yeux

Propositions adoptées concernant le Règlement d'élevage & d'enregistrement

- de CSCH (CZ)** concernant les nouvelles couleurs du BRI, siam pointed et weiß
- de CSCH (CZ)** concernant les nouvelles couleurs du BRI, siam smoke point et silver tabby point
- de CSCH (CZ)** concernant les nouvelles couleurs du BRI, golden tabby point
- de Felis Dänika (DK)** concernant l'article 6.17 : PEB – brushed 83
- de la 1.DEKZV** concernant les nouvelles couleurs de l'OLH/OSH : w 61/63/64
- de Felikat (NL) et SVERAK (SE)** concernant l'art. 10.2.3 prov.:
reconnaissance du LPL/LPS - La Perm



de ZRK concernant les articles :

3.1 & 3.6 – pas pour l'élevage – chats sans moustaches - anomalies génétiques

5.1.1- Enregistrement des chats - Ajout de la classe 13c

- Tous les chatons jusqu'à 10 mois doivent être d'abord enregistrés à la FIFe, un pedigree FIFe doit être établi

10.2.2 & 10.2.3 – Conditions supplémentaires pour une nouvelle race/variété

10.1.2 et 10.2.2 – Définition d'une nouvelle variété

de KGW concernant l'article 3.6 - L'accouplement de deux chats blancs n'est pas permis

de JSC concernant l'article 10.2.1 - la commission doit recevoir les documents 2 mois avant l'exposition de présentation

Propositions adoptées concernant le Règlement des juges :

du Comité concernant l'art. 1.6 - Les plaintes concernant les juges seront traitées par le comité.
concernant l'art. 3.7 - Participation à des expositions Non-FIFe

de JSC concernant l'art. 2.1.15 - Exceptions supplémentaires de races qui doivent être vues avant le passage de l'examen - ACS

concernant l'art. 2.1.16 - Participation à des séminaires de formation

concernant l'art. 2.3.8 - Au moins un des examinateurs doit avoir participé à un séminaire 1x en 3 ans

concernant l'art. 2.4.1 - Formation d'un juge déjà accrédité, lorsqu'il reprend une nouvelle formation

concernant l'art. 2.4.2 - Nouvelle numérotation retirée

concernant l'art. 2.4.3 - Dans la formation d'un juge déjà accrédité dans deux catégories, le dernier stage n'est plus nécessaire

Propositions adoptées concernant le Règlement des expositions :

de ÖVEK (AT) & Mundikat (NL) concernant l'art. 8.2 - Open Doors prolongées jusqu'au 31.12.2018

de CPF (PT) concernant l'art. 6.5 - Lors d'un changement de couleur/groupe, les titres déjà obtenus restent

de UFU (UA) concernant l'Annexe 4 - Règle d'exception dans les classes 5 et 6

de HWC concernant l'art. 3.3 - Modification de la classe 12, âge minimum 4 mois

et l'art. 5.4 - Modification de la classe 11, âge minimum 7 mois

de AK concernant l'art. 1.12 - Règlement des frais d'exposition – Garantie seulement pour les inscriptions confirmées

concernant l'art. 3.4 - Ajout sous "ne sont pas admis" :

- les chats tatoués, sauf si le tatouage est le code d'identification du chat

- les chats atteints de nanisme, les chats aveugles, les chats ayant trop ou pas assez d'orteils

concernant l'art. 4.17 - Conditions pour National Winner

concernant l'art. 6.5 - Signature d'un deuxième juge pour un changement de classe ou de variété lors du jugement

concernant l'art. 6.12 - en cas de disqualification, un rapport de juge rempli n'est pas nécessaire

L'Assemblée Générale de 2014 aura lieu à Riga, Lettonie.

Clôture de l'assemblée à 15.45 h

Alfred Wittich, président FFH

Waltraut Sattler, présidente HEC